



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 16 -2014 - Séance du 29 septembre 2014 - Orale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ferme de Tusy

Suite aux travaux entrepris à l'intérieur du bâtiment par les futurs locataires, en accord avec la Municipalité, il a été constaté que ceux-ci dépassaient le cadre prévu. Vu que l'enveloppe de la partie sud était touchée, la Municipalité a décidé de légaliser la suite de ces travaux par le biais d'une mise à l'enquête publique.

D'autre part, ces futures interventions concernant l'esthétique du bâtiment, il a été décidé que la suite de ces travaux serait entreprise sous la responsabilité du propriétaire et un préavis vous sera présenté prochainement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  A. Bovay

Le Secrétaire  J. Steiner



St-Légier-La Chiésaz, le 29 septembre 2014

M. Gérald Gygli, Municipal délégué

Bureau du Conseil communal (si communication orale)